

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2026	2026-99	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/EA

SEANCE N° 04 DU 12 OCTOBRE 2026
32 questions, numérotées de 2026-83 à 2026-114

DELIBERATION

**AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GEROUDIERE
CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC FLERS AGGLO
POUR DES TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRISSET, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Armelline SALLIOT, Axel MOREL, Pauline DUCHESNE, François LEPRINCE, Emmanuelle BERGOT, Frédéric GAUCHÉ, Chantal GAUMER et Georges LAVIGNE.

Conseillers : Andrée DUVAL, Jean-Claude CHEVIGNY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Stéphane BÉNIS, Sylvie GONTIER, Valérie GAUTRIN, Sonia ROINEL, Amar DIABI, Sylvie DUFOUR, Mohammed DIABI, Alexandra PORÉE, Tâm NGUYEN, Luca PEYRELADE, Agathe VERGER, Romain LANGLOIS, Hugo PIOLINE, Laurent JUMELINE, Gaëlle PIOLINE, Cemile YANAR, Leïla HARDY, Jérémy PRÉVOST, Lori HELLOCO et Jean-Marc REMANDE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Pauline DUCHESNE	Armelline SALLIOT	Ensemble de la séance
Emmanuelle BERGOT	Stéphane BÉNIS	
Tâm NGUYEN	Agathe VERGER	

Absent : /

Excusé : /

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2026-83 à 2026-114	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
06.10.2026	19 H 05	Frédéric GAUCHÉ	20 H 45	15.10.2026	20.10.2026

R A P P O R T

présenté par
François LEPRINCE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Voirie – Habitat – Patrimoine		2	30.09.2026	8	
CONSEIL	Séance	4	12.10.2026	N° d'ordre	N° délibération
				17	2026-99

OBJET	AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GEROUDIERE – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC FLERS AGGLO POUR DES TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES
-------	--

JCD/EA

Chers Collègues,

La Commune de Flers souhaite procéder à l'aménagement et à la sécurisation de la rue de la Géroudière entre le rond-point d'entrée de ville de La Selle la Forge et le parking du lycée Jean Guéhenno.

Le programme de travaux (cf plan joint) consiste à :

- sécuriser la rue et notamment le cheminement des piétons et des cyclistes,
- assurer la continuité d'aménagement de la rue par rapport à ce qui avait été réalisé lors de l'opération de renouvellement urbain du quartier Saint-Sauveur.

Les travaux envisagés supposent des interventions sur des ouvrages d'adduction d'eau potable, et d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales situés dans la rue, et dont les frais sont à la charge de Flers Agglo.

Afin d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains, Flers Agglo et la commune de Flers recourront aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage organisées par l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public, codifié à l'article L.2422-12 du code de la commande publique. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage sera signée entre la commune de Flers et Flers Agglo, elle désignera la commune en tant que maître d'ouvrage et fixera les conditions d'organisation des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux sur des ouvrages des réseaux de Flers Agglo est de **6.947,50 € HT, soit 8.337 € TTC**. Flers Agglo remboursera la commune de Flers des travaux réalisés pour son compte. La commune de Flers reversera à Flers Agglo les subventions perçues par la commune pour son compte.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage annexée avec Flers Agglo pour les travaux sur des ouvrages des réseaux de Flers Agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire de séance, Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le Maire,

061-216101691-20261012-2026-99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 20/10/2026

Frédéric GAUCHÉ

Jean-François BRISSET